

RÈGLEMENT DE L'APPEL À PROJETS



Janvier 2018

● **Présentation de l'Union Nationale des associations de donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange**

L'Union Nationale des associations de donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange est une association d'entreprise de loi 1901 dont le but est de sensibiliser, au sein des entités La Poste et Orange – et dans une plus large mesure le grand public - au don de soi, et notamment au don du sang.

Créée en 1951, l'Union Nationale fut le premier groupement de donneurs de sang à être constitué en milieu professionnel. Il n'a cessé d'évoluer et est toujours aujourd'hui le plus important de France, avec plus de 7 millions de flacons prélevés auprès de plus de 300 000 postiers et télécommunicants.

L'Union regroupe et soutient les intérêts d'une centaine d'associations de donneurs de sang de La Poste et Orange à travers la France, et met à la disposition de ses 1350 bénévoles toute l'aide dont ils ont besoin pour promouvoir le don de sang au sein des deux entreprises.

Elle représente et assure également la cohésion de l'ensemble du mouvement national, et entretient des relations suivies au sein d'un partenariat actif avec toutes les composantes et structures de la transfusion sanguine française, européenne et internationale, et celles œuvrant pour le don d'organes et le don de moelle osseuse.

● **Contexte et objectifs de l'appel à projets**

L'objectif de cette manifestation est de communiquer sur le don de soi et sur l'Union Nationale des associations de donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange à travers le sponsoring d'activités proposées et organisées par des salariés du groupe La Poste et/ou du groupe Orange.

● **Types de projets concernés**

Les projets proposés en réponse à cet appel doivent être en **lien direct avec le sport, la culture ou l'art**. **L'événement doit avoir lieu entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2018.**

Le projet peut être un événement ponctuel existant (ex : marathon, régata, concert, exposition, festival...) ou une création d'événement. Il ne doit pas s'agir d'un sport mécanique polluant, d'une activité dangereuse ou d'une compétition de haut niveau.



● Le ou les porteur(s) de projets

Le ou les porteur(s) de projets peuvent :

- Déposer un dossier seul : le porteur doit travailler au sein de La Poste ou d'Orange et participer personnellement à l'événement.
- Ou déposer une demande collective : au moins un des porteurs du projet doit faire partie du groupe Orange ou La Poste et doit participer personnellement à l'événement.

● Financement

Le sponsoring peut être de nature financière (ex : somme allouée, financement partiel ou total du projet) **et/ou matérielle** (ex : tee-shirt pour une course à pied).

La demande de financement ne doit pas uniquement concerner les frais d'entraînement, de répétition, de déplacements, d'équipement ou de visibilité La Poste/Orange.

En contrepartie du financement, il est obligatoire pour le porteur du projet d'obtenir un emplacement sur le lieu de l'événement pour permettre la mise en place d'un stand sur lequel l'association pourra être présente et informer sur sa cause. De même, le logo de l'Union Nationale des associations de donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange devra figurer sur les outils de promotion et sur les moyens de communication utilisés pour promouvoir le projet en question.

Il est obligatoire de mentionner dans le dossier de candidature le ou les éventuels sponsors de l'événement. Le projet ne doit pas déjà être soutenu par un concurrent du Groupe Orange et La Poste.

● Candidatures

Les candidats à cet appel à projets doivent remplir le dossier de candidature fourni, qu'ils peuvent télécharger sur le site de l'Union Nationale des associations de donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange : www.dondusanglpo.fr. **Ils devront ensuite le renvoyer complété avant le 31 mars 2018 par mail à l'adresse suivante : contact@dondusang.fr ou par courrier à Don du Sang La Poste - Orange au 8 rue Brillat Savarin, 75013 Paris.**

● Critères de sélection

Les principaux critères de sélection seront de l'ordre de la pertinence du projet en termes de visibilité et de faisabilité, mais également en termes de valeurs véhiculées.

● Jury

Le jury de sélection, composé de membres de l'Union, du groupe jeunes et de représentants de La Poste et d'Orange, se tiendra début avril. **Les candidats seront informés à partir du 15 avril de la suite donnée à leur dossier de candidature.**

● Engagements



Le projet doit être en adéquation avec les valeurs des groupes La Poste et Orange, ainsi qu'avec celles de l'Union Nationale des associations de donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange, dans le respect des hommes et de l'environnement. Le projet doit avoir la capacité de mobiliser et susciter l'enthousiasme.

Le porteur du projet et les membres de son équipe s'engagent à signer et transmettre, au moment du dépôt du dossier, une lettre d'autorisation d'exploitation de son image et d'engagement d'exclusivité sur sa participation à la manifestation qu'il a choisie, qu'il devra retourner, en même temps que sa candidature, signée et scannée à l'adresse suivante : contact@dondusang.fr ou par courrier à Don du Sang La Poste - Orange au 8 rue Brillat Savarin, 75013 Paris. Cette lettre d'autorisation est disponible en téléchargement sur le site de l'Union.

Le porteur du projet et les membres de son équipe s'engagent également à fournir des éléments (photos, vidéos, interviews, autres) qui permettront à l'Union Nationale des associations de donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange de communiquer sur l'évènement passé.

Union Nationale des associations de donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange

8 rue Brillat Savarin – 75013 Paris

Tél : 01 48 42 10 09 – Télécopie : 01 48 42 10 59 – C.C.P. 8501 36 5 PARIS

Mail : contact@dondusang.fr

Site : www.dondusanglpo.fr – Facebook : Don du sang La Poste et Orange